



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
2^{ème} séance ordinaire de l'année
N°15-03-2022
31 mars 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SEANCE DU 31 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 31 mars à 10h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97 122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

Délégués en exercice : 17

Présents : 09

Absents : 04

Excusés : 04

Votants : 09

Convoqués le : 23/03/2022

Etaient Présents :

CAP EXCELLENCE: M. Georges DAUBIN; M. Alix NABAJOTH; M. Fulbert HENRI; Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE; Mme Danila BAZILE-CHALUS; M. Jean-Luc CELIGNY;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; Mme Elodie CLARAC ; Mme Liliane MONTOUT ;

Etaient absents :

CAP EXCELLENCE : M. Harry DURIMEL ; M. Dominique BIRAS ;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Jules FRAIR ; Mme Nadia CELINI ;

Etaient excusés : M. Denis BERNADOTTE ; M. Cédric CORNET ; M. Ary CHALUS ; M. Philippe DEZAC ;

Assistaient également à la séance :

M. Patrick Rilcy (*DGS*); M. Ruiz CHALUS et Mme Nadine CYSIQUE (*Service Financier*); M. Endrick ERAVILLE (*Service RH*); M. Laurent CHERALDINI (*Service Transport*); Mme Sandrine DELVERT (*Service Régie*); M. Livio CAILLON (*Service Juridique*); M. Jerrold DAUBIN (*Service Informatique*); Mme Lesly BIABIANY (*Secrétariat de Direction*);

Mme Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conformément à l'instruction M43, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021.

Le Président rappelle que le résultat du compte administratif 2021 est le suivant :

Soit : → Un excédent de fonctionnement de : 15.291.006,01 €
→ Un excédent d'investissement de : 10.497.970,88 €
Soit un résultat comptable de : **25.788.976,89 €**

Le Président propose au Comité Syndical d'affecter comme suit le résultat du compte administratif 2021 :

- **15.291.006,01 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- **10.497.970,88 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M43 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 31 mars 2022 ;

Le comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE

Résultat :

Pour : **09**

Contre : **00**

Abstention : **00**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter le résultat du Compte Administratif 2021 comme suit :

<i>Compte 002</i>	Excédent de Fonctionnement reporté	15 291 006,01 €
<i>Compte 001</i>	Excédent d'Investissement reporté	10 497 970,88 €
		25 788 976,89 €

ARTICLE 2 : De constater cette affectation au Budget Primitif 2022.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Baie-Mahault, le 31 mars 2022

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-
Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Le Président,

Georges DAUBIN

